



HAL
open science

De la transformation des établissements équestres en France lorsqu'ils intègrent la société des loisirs et de consommation

Gwenaëlle Grefe, Sylvine Pickel-Chevalier

► **To cite this version:**

Gwenaëlle Grefe, Sylvine Pickel-Chevalier. De la transformation des établissements équestres en France lorsqu'ils intègrent la société des loisirs et de consommation. Mondes du tourisme, 2015, Mondes du tourisme, Hors-Série, pp.136-149. hal-01572271

HAL Id: hal-01572271

<https://hal.science/hal-01572271>

Submitted on 10 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la transformation des établissements équestres en France lorsqu'ils intègrent la société des loisirs et de consommation

Transforming equestrian facilities in France

to bring them in line with a leisure and consumer society

GWENAËLLE GREFE

Maître de conférences, gestionnaire,
Esthua, Université d'Angers
[gwenaelle.grefe@univ-angers.fr]

SYLVINE PICKEL-CHEVALIER

Maître de conférences, géographe,
Esthua, Université d'Angers
[sylvine.chevalier@univ-angers.fr]

Résumé. À partir des années 1960 et 1970, le cheval et l'équitation intègrent la société des loisirs en France. Aux logiques d'apprentissage – on peut presque parler d'initiation à un art parachevant la culture des élites – succèdent celles des biens de consommation. Dans ce contexte comment se restructure et s'organise l'offre au moment où elle doit faire face à une demande métamorphosée ? Si cette dernière s'avère beaucoup plus développée que naguère (la FFE est la troisième fédération sportive française en nombre d'adhérents), elle est aussi devenue composite et souvent volatile. Les établissements équestres sont, de plus, confrontés à un marché désormais très concurrentiel – 8 420 structures en France (FFE, 2014) – où les logiques associatives s'effacent sous les contraintes entrepreneuriales. Cette évolution interroge aussi l'adaptation des professionnels de l'enseignement. Assiste-t-on à une transformation des compétences, privilégiant l'animation et la gestion d'entreprise au détriment de la performance équestre ? Ce phénomène peut-il conduire, enfin, à l'émergence de nouvelles *identités métier au sein des centres équestres, à mi-chemin entre assimilation et résistance ?*

Abstract. From the 1960s and 1970s horses and riding became part of France's leisure society. Moving away from teaching activities, with the emphasis on initiating people in an elite culture, this sector became more concerned with consumer needs. In this context, how is the offer to consumers structured and organized when faced with changing demands? If the latter are wider than before (the FFE is the third biggest French sports federation by membership), it has also become composite and often volatile. Equestrian facilities must, in addition, now face up to a very competitive market structure in France – 8,420 riding centers (FFE, 2014) – where the club logic has disappeared due to business constraints. This evolution also requires teaching professionals to adapt. Are we witnessing a transformation of skills, prioritizing leadership and business management at the expense of equestrian performance? Might this lead eventually to the emergence of new business models within riding centers, somewhere between assimilation and resistance?

Le cheval et l'équitation, à partir des années 1960 et 1970, intègrent la société des loisirs en France. Aux logiques d'apprentissage – on peut presque parler d'initiation à un art parachevant la culture des élites (Franchet d'Espèrey, 2011) – succèdent celles des biens de consommation (Tourre-Malen, 2009). Cette évolution est impulsée par l'État et la Fédération française d'équitation (FFE) (Chevalier, 2011), favorisant l'essor des poneys clubs, qui quittent le statut associatif pour acquérir celui d'entreprises privées, en quête de rentabilité. La filière acquiert une nouvelle physionomie, combinant structuration publique par le biais des institutions (FFE, Haras nationaux, qui deviendront IFCE [l'Institut français du cheval et de l'équitation] en s'associant avec le Cadre noir) et denses tissus d'entreprises indépendantes. L'offre autour de l'activité équestre en est profondément bouleversée : de nouveaux métiers du commerce et de services se multiplient (Grefe et Pickel-Chevalier, à paraître), tandis que l'enseignement s'adapte en évoluant vers l'animation (Chevalier et Dussart, 2002) afin de répondre aux attentes d'un nouveau public : jeune (70 % des cavaliers ont 21 ans ou moins et 51 % ont 14 ans ou moins), féminin (83 % des cavaliers sont des cavalières – chiffres FFE, 2015), majoritairement tourné vers le loisir (80 %) et en partie démocratisé (classes moyennes et moyennes supérieures – Tourre-Malen, 2009). Cette profusion des pratiques qui fait de la FFE la troisième institution spor-

tive française – la première, en nombre de femmes –, avec 694 480 licenciés⁽¹⁾ et 2,2 millions de cavaliers estimés (IFCE, 2011), renforce et fragilise de concert la filière équestre. Aux prises entre la légitimité du nombre et les déchirements internes (Chevalier, 2011), les politiques institutionnelles (FFE, IFCE) s'efforcent de recréer du lien dans la diversité dont elles se font aussi l'écho, pour la porter en leur sein.

Dans ce contexte comment se restructure et s'organise l'offre, au moment où elle doit faire face à une demande métamorphosée ? Si elle s'avère beaucoup plus développée que naguère, cette dernière est aussi devenue composite et souvent volatile. Les établissements équestres sont, de plus, confrontés à un marché désormais très concurrentiel – 8 420 structures en France (FFE, 2014) – où les logiques associatives s'effacent sous les contraintes entrepreneuriales. Cette évolution, fruit de l'entrée de l'équitation dans la société de consommation et des loisirs, interroge aussi l'adaptation des professionnels de l'enseignement. Assistet-on à une transformation des compétences, privilégiant l'animation et la gestion d'entreprise au détriment de la performance équestre ? Ce phénomène conduit-il, enfin, à l'émergence de nouvelles identités métier au sein des centres équestres ?

MÉTHODOLOGIE

Afin d'y répondre, nous croiserons analyses bibliographiques et statistiques, pour faire un état des lieux

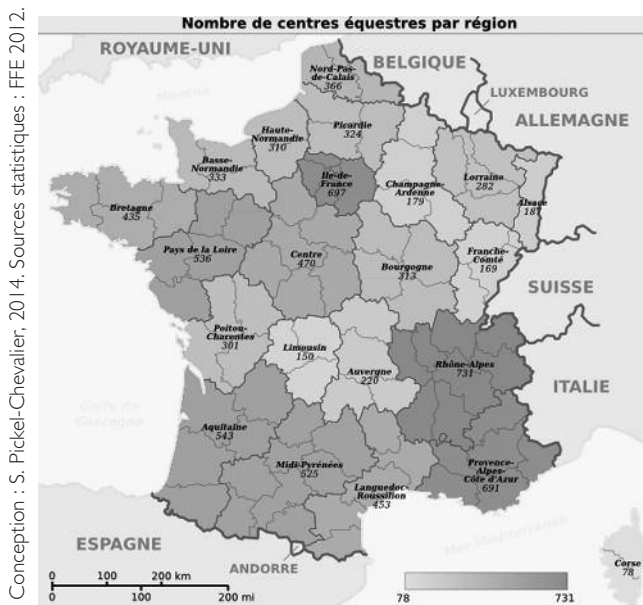
de la situation des établissements équestres en France en 2014. Dans ce cadre, nous étudierons les adaptations de l'offre des structures équestres, au travers de leur maillage territorial destiné à répondre aux nouvelles caractéristiques de la demande.

Nous interrogerons, par ailleurs, leur évolution depuis des centres d'enseignement de l'équitation vers des espaces sociabilisés, par une approche dialectique confrontant les stratégies de développement des dirigeants des clubs et des institutions aux pratiques et perceptions des cavaliers. Enfin, nous nous intéresserons aux transformations induites dans le métier de l'enseignement et de la gestion des structures équestres, en analysant plus particulièrement les profils et les pratiques des professionnels en activité et en cours de formation. Ces dernières approches reposent sur les résultats d'une enquête conduite par nos soins entre mai 2013 et juin 2014, constituée d'entretiens qualitatifs interprétatifs menés auprès :

- de dix dirigeants de structures équestres, eux-mêmes enseignants d'équitation ;
- du directeur des formations à la FFE ;
- de la directrice de la licence professionnelle "Management des établissements équestres" du campus universitaire de Saumur ;
- de vingt-cinq cavaliers, âgés de 12 à 70 ans, qui pratiquent l'équitation dans les structures étudiées.

Ces entretiens ont été couplés à des observations de terrain, dans

Illustration 1. • **Nombre de centres équestres par région française**



Conception : S. Pickel-Chevalier, 2014. Sources statistiques : FFE 2012.

DES STRUCTURES ÉQUESTRES MÉTAMORPHOSÉES PAR LA “RÉVOLUTION CULTURELLE” DE L’ÉQUITATION

Un nouveau maillage territorial des structures équestres

L’équitation en France bénéficie à partir des années 1950 et surtout à partir de 1970 d’une croissance exponentielle. Le nombre de pratiquants est multiplié par 35 entre 1949 et 2013 (FFE, 2014). Cet essor n’a eu de cesse de se renforcer depuis la fin du xx^e siècle jusqu’au début de la seconde décennie du xx^e. Entre 1984 et 2012, le nombre de licenciés a augmenté de plus de 375 %, passant de 145 071 à 706 449. Néanmoins, il semble que la pénétration de l’activité dans la société française soit désormais stabilisée. Depuis 2012, le nombre de pratiquants a cessé de croître et a même connu un léger recul : 689 044 licenciés, en 2014 (FFE, 2015). La première conséquence de cette évolution de la demande est le développement des structures équestres sur le marché. En 2012, on dénombre 8 420 structures (FFE, 2014) liées aux pratiques de l’équitation, dont 5 126 centres équestres et poney clubs et 3 283 autres structures (écuries de propriétaires et fermes équestres spécialisées dans le tourisme équestre). Ces établissements se répartissent sur l’ensemble de l’Hexagone, mais leur maillage territorial trahit de fortes inégalités régionales (cf. illustration 1).

On observe une première corrélation entre le nombre de structures

les établissements étudiés. Ces derniers ont été sélectionnés pour proposer des configurations variées – poney clubs, centres équestres, écuries de propriétaires, haras ayant réorienté leur activité vers de la location de structures aux centres équestres ou aux cavaliers professionnels – relevant de statuts hétérogènes : associations, entreprises familiales, grandes entreprises, établissements publics. Ils sont situés dans des régions bénéficiant d’un important dynamisme⁽²⁾ de la filière équestre, à savoir l’Île-de-France et l’ouest de la France. Leur localisation témoigne aussi d’ancrages géographiques diversifiés influençant leur stratégie de développement.

Ainsi :

- trois établissements sont situés dans des communes très touristiques, plus particulièrement littorales, dans les départements de Charente-Maritime (Poitou-Charentes) et de Vendée (Pays de la Loire) ;
- quatre sont localisés en périphérie d’agglomération à Paris (Île-de-France) et dans le département de Maine-et-Loire (Pays de la Loire) ;
- un est situé en agglomération, dans le département de Charente-Maritime (Poitou-Charentes) ;
- deux sont localisés en zones rurales, en Maine-et-Loire (Pays de la Loire) et en Ile-et-Vilaine (Bretagne).

équestres, la densité de population et le niveau de vie des régions. En effet, les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui comptent parmi les régions les plus peuplées de France métropolitaine et les plus riches, totalisent le plus grand nombre d'établissements équestres (plus de 690 clubs par région). À l'inverse, les régions les moins peuplées et souffrant aussi d'un ralentissement économique, telles que le Limousin, l'Auvergne, la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne et la Lorraine sont aussi les moins dotées en structures (entre 150 et 282 par région). Toutefois, ces deux composantes (densité de population et niveau de vie) ne sont pas les seuls critères déterminant le maillage des centres équestres en France. En effet, la carte laisse clairement apparaître l'existence d'une culture équestre hétérogène en France, privilégiant l'ouest et le sud de la France. Ainsi, parmi les régions les plus dotées s'imposent les deux Normandie (totalisant ensemble 643 établissements) et les Pays de la Loire (536), qui constituent les berceaux de l'équitation et de l'élevage en France. L'Ouest est globalement bien pourvu (435 à 543 structures par région, à l'exception du Poitou-Charentes dont seul le département de Charente-Maritime est bien doté), tandis que l'Est accuse des carences, parfois en dépit de sa conjoncture. Ainsi, l'Alsace, qui se veut l'une des régions les plus peuplées et dynamiques de France, dispose de seulement 187 centres sur son territoire.

Un phénomène qui peut se justifier en partie par sa faible superficie, mais qui témoigne néanmoins d'une culture équestre plus restreinte.

Si la France bénéficie d'un nombre important de pratiquants et de structures, la répartition de ces derniers sur son sol n'est donc pas homogène. Certes, l'activité équestre existe sur la totalité de son territoire métropolitain, mais n'en trahit pas moins de fortes inégalités en fonction des densités de population (et plus particulièrement de la présence de grandes agglomérations), du niveau de vie, mais aussi de la culture équestre locale. Cette analyse conforte les résultats de la FFE quant aux profils des cavaliers, désormais majoritairement constitués de citadins issus des classes moyennes et supérieures (IFCE, 2011). De cette caractéristique émane une première difficulté pour les centres équestres : ils doivent s'implanter en zones périurbaines, à savoir à proximité d'un important foyer de populations potentiellement clientes, mais dans une zone demeurée suffisamment rurale pour pouvoir aménager une structure nécessitant plusieurs hectares (box, manège, carrières, paddocks, pâtures). Dans ce contexte, ils peuvent entrer en compétition avec des exploitations agricoles (élevage bovin, céréaliers...) ou des logiques de résidentialisation (Vial, 2009). Ces situations de conflit ne facilitent pas l'accès à la propriété des gérants de structures équestres, pénalisés par des politiques favorisant le secteur primaire⁽³⁾ ou par l'inflation du prix des terres si elles sont

constructibles en zones de rurbanisation... Ce phénomène est encore exacerbé par la concurrence intra-professionnelle que se livrent les centres équestres pour les terrains éligibles.

Une offre bouleversée par le changement de profil des pratiquants

À cette première adaptation structurelle – correspondant aux transformations de la société contemporaine française devenue urbaine – s'ajoute une évolution conjoncturelle, liée au changement des profils et motivations des pratiquants, désormais dominés par une clientèle jeune, féminine et majoritairement tournée vers le loisir. Si le rajeunissement des pratiquants a légèrement décliné au XXI^e siècle – 71,6 % de cavaliers ont 21 ans ou moins en 2001, contre 70 % en 2014 (FFE, 2015), la féminisation n'a eu de cesse quant à elle de se renforcer – 73,9 % en 2001, contre 83 % en 2014 (FFE, 2015). Ces deux phénomènes – rajeunissement, féminisation – sont synchroniques du développement de l'équitation de loisir. Le premier fut favorisé par la politique institutionnelle qui donna le jour, en 1971, au Pony Club de France, avec le soutien des Haras nationaux⁽⁴⁾. Celui-ci voit donc le jour cinquante ans après la Fédération française des sports équestres, née en 1921, et huit ans après l'Association nationale de tourisme équestre, créée en 1963. Pendant seize ans, l'institutionnalisation de la filière équestre française demeure divisée en ces trois com-

posantes indépendantes. Elles ne s'associent pour fonder la Fédération française d'équitation qu'en 1987, en conservant toutefois leur autonomie au travers de trois délégations : sports équestres ; tourisme équestre ; et équitation sur poneys. Cette alliance accompagne la croissance de la pratique, plus particulièrement dans les poney clubs qui voient leur nombre multiplié par six entre 1983 et 2000 (Tourre-Malen, 2009). En 1999, les statuts de la FFE sont révisés dans le cadre de la fusion des trois composantes, qui gardent une représentation de leurs spécificités au sein du Comité directeur comprenant un comité Cheval, un comité Poney, un comité Tourisme et un collège Compétition.

Cette résistance des secteurs au sein de la fédération nationale témoigne des fortes singularités existant entre les types de pratiques correspondant à des cultures équestres plurielles. Elles engendrent une cohabitation difficile entre des objectifs de compétition, d'apprentissage, mais aussi de loisir, de tourisme et d'animation (Chevalier, 2011) pour des raisons idéologiques (diffusion d'une activité de tradition élitiste ; réduction des exigences techniques au profit de l'agrément), mais aussi pragmatiques. En effet, les centres équestres doivent répondre aux attentes d'une population diversifiée (depuis les compétiteurs jusqu'aux enfants), dans le contexte d'une équitation devenue "*baroque*", marquée par la prédominance du loisir et de relation affective avec l'animal (Digard, 2009). Cette situation est

encore complexifiée par le caractère volatil de la jeune clientèle. Le taux de fidélisation à la FFE est de 69,24 % et celui à ses clubs est encore moins élevé : 58,61 % (FFE, 2013). Les gérants d'établissements équestres font donc face à 30 % de primo-entrants⁽⁵⁾ tous les ans, mais le renouvellement de leur clientèle, associant primo-entrants et anciens cavaliers s'inscrivant pour la première fois dans leur club, s'élève à plus de 40 %. De plus, le temps moyen de la pratique pour la majorité de leur clientèle n'est que de un à trois ans (entretiens 2013-2014). Cette versatilité de la clientèle n'est pas spécifique à l'équitation, mais caractérise plus globalement la pratique contemporaine des loisirs, surtout chez les plus jeunes, dont les motivations s'avèrent désormais plus extrinsèques (influence sociale des adultes ou des médias destinés à la jeunesse) que nécessairement intrinsèques et liées à la passion (Deci et Ryan, 2000 ; 2002). Cette mutation explique le rapport plus détaché de certains jeunes qui additionnent les activités sans s'impliquer vraiment, selon le modèle du "consommateur caméléon" (Decrop, 2010), en succombant de façon implicite au désir parental d'accumulation d'expériences et d'acquisition d'un capital éducatif sur fond de distinction et de passeport sociaux.

Si ce public ne permet pas d'assurer le renouvellement des compétences équestres, il représente un pourcentage non négligeable de la clientèle, devenue vitale à l'économie

des clubs. Les dirigeants en ont conscience et considèrent ces usagers comme une manne à intégrer, même s'ils ne deviendront pas tous des cavaliers. Ainsi, la directrice d'un établissement de Vendée (Pays de la Loire) affirme : "*La sélection se fera toute seule, par la persévérance et le 'goût' de la pratique ; pour les autres, ils seront venus chercher – et trouver – autre chose*" (entretien, mai 2013). La difficulté réside, néanmoins, dans la capacité à contenter ce public, sans faire fuir les cavaliers plus expérimentés, ni enfreindre les règles de sécurité. Celles-ci deviennent fondamentales au sein d'une société marquée par la judiciarisation des rapports entre consommateurs et prestataires de services. À titre d'exemple, l'assimilation de la chute comme une norme de l'apprentissage qui faisait naguère force de loi ("*Il faut être tombé sept fois pour être un cavalier*", aimait-on à répéter jusque dans les années 1990) est désormais révolue. Tomber devient de moins en moins tolérable dans le cadre d'une pratique considérée comme un loisir onéreux. Cette évolution induit une sélection de la cavalerie beaucoup plus exigeante que naguère. Selon Pierre Ollivier, directeur des formations à la FFE, les clubs ne peuvent plus se contenter de simples équins réformés des courses, acquis à bas prix et dont le dressage demeurerait très approximatif. Désormais, le cheval doit être lui-même un enseignant, un "passeur" de l'équitation. Le tempérament docile, constant, maniable, adaptable à plusieurs acti-

Illustration 2 • Cours pour les 4 à 6 ans, associant pédagogie et jeux sur une cavalerie adaptée (centre équestre de Charente-Maritime)



© Pickel-Chevalier, mars 2014

vités, doit prédominer sur les compétences sportives de la monture. Ce besoin est devenu suffisamment prépondérant pour que des garanties de comportement entrent désormais dans les critères de vente. Sur les 50 000 chevaux et poneys de selle vendus par an en France, 70 % sont destinés à devenir des chevaux de loisir ou d'instruction (IFCE, 2011). Aussi, les Haras nationaux ont mis en place, avec le concours d'éthologues, une évaluation reconnue au niveau national : le "Bac cheval" (bilan des acquis et du comportement). Cette évaluation part du principe que les attitudes des équidés ne relèvent pas uniquement de la génétique (type de races), mais dépendent aussi de leur vécu et de leur éducation (l'acquis). Ce test mesure donc le comportement de

l'animal au box, à pied, à la mise en selle, en selle, et face à diverses situations inconnues. Le dressage du cheval sous la selle est aussi évalué. Ce label, qui commence seulement à se développer, nourrit le dessein d'aider l'acheteur mais aussi le vendeur, en apportant des garanties face à un besoin grandissant : le cheval propre au loisir. Parallèlement, les clubs exploitent aussi le panel des poneys, qui permet de répondre aux attentes des plus jeunes. Répertoriés entre les catégories A (jusqu'à 107 cm – cf. illustration 2), B (jusqu'à 1,30 m), C (jusqu'à 1,40 m) et D (jusqu'à 1,51 m ferré), ces derniers facilitent un enseignement de l'équitation auprès des plus jeunes (baby-poney sous forme d'initiation dès l'âge de 3 ans⁽⁶⁾) jusqu'à l'âge adulte.

DE LA NÉCESSITÉ DE DIVERSIFICATION

Une diversification nécessaire mais demeurant difficile

Le défi pour les structures équestres est donc de parvenir à satisfaire des clientèles diversifiées en termes d'âge, de sexe, de compétences, voire de milieux sociaux, tout en cherchant à éviter les phénomènes de lassitude. En effet, si le *turn-over* des primo-entrants est important, on observe aussi un abandon très fort des jeunes adultes entrant dans la majorité. Selon les dirigeants des centres équestres, les raisons sont multiples : le pouvoir d'achat limité des jeunes actifs quittant le foyer parental ; le changement de centres d'intérêt au moment d'entamer des études supérieures impli-

quant de plus souvent un déménagement ; mais aussi l'ennui après de nombreuses années d'apprentissage (entretiens, 2013-2014). Nombre de cavaliers ayant abandonné la pratique en club, confient *“en avoir eu assez de tourner en rond dans une carrière”* (entretiens, 2013-2014).

Face à cette difficulté, les structures équestres doivent miser sur la diversification, mais aussi sur la personnalisation de l'offre, caractéristique de l'évolution du marché du loisir et du tourisme (Violier, 2013). Elles recherchent la polyactivité pour favoriser le regain d'intérêt de sa clientèle ou la conquête de nouveaux clients. Ainsi, l'équitation en France, naguère dominée par les trois disciplines olympiques (obstacle, dressage, cross) qui imposaient leur hégémonie depuis la mise en place des politiques d'apprentissage de l'équitation dans les années 1970 (entretien Pierre Ollivier, mai 2014) se voit désormais composée de vingt-neuf activités reconnues par la FFE, répertoriées dans deux catégories (auxquelles s'ajoute le secteur des courses de trot et galop) :

– disciplines classiques : *attelage, CSO, CCE, dressage, endurance, endurance en attelage, equi-feeling, equi-fun, horse-ball, hunter, para-équestre, polo, poneys, pony games, tourisme équestre, Trec, Trec en attelage, voltige, western* ;

– équitation de culture et tradition : *amazone, bajustu, chasse à courre, doma vaquera, équitation camargue, équitation de travail, équitation islandaise, équitation portugaise, penning et ski-joering.*

En revanche, la mise en selle, jadis incontournable, qui constituait des heures d'enseignement à part entière, a généralement disparu de l'offre des structures. Selon un dirigeant de centre équestre/poney club en Charente-Maritime, dont l'entreprise fonctionne depuis plus de trente ans : *“Aujourd'hui, les clients ne veulent plus payer une heure pour se ‘taper les fesses’ dans la selle. Il faut intégrer la mise en selle à d'autres activités”* (entretien, mars 2013).

La diversification, par le regain d'intérêt qu'elle procure, semble donc un bon outil à proposer aux usagers pour favoriser la personnalisation et la fidélisation. Elle peut, certes, prendre la forme de centres spécialisés (équitation western, équitation camargue, équitation portugaise), mais consiste le plus souvent en la multiplication d'activités ou d'initiations proposées dans les centres traditionnels : baby-poney (tours en main de quinze minutes pour les moins de 4 ans et de trente minutes pour les 4 à 6 ans – cf. illustration 3), pony games, fun games, mais aussi la voltige, le travail au sol ou aux longues rênes, le horse-ball, etc. L'extérieur et le tourisme constituent l'offre secondaire la plus développée, proposée par la moitié des clubs spécialisés dans l'enseignement (IFCE, 2011).

Cependant, la mise en place et surtout la pérennisation de cette diversification demeure difficile en raison de problèmes de rentabilité et de qualification du personnel. En effet, ces pratiques spécifiques –

longues rênes, voltige, horse-ball, initiation à l'équitation de travail, etc. – exigent souvent une cavalerie adaptée qui induit des coûts élevés. Or, si la demande n'est pas assez importante, l'investissement dans les équidés spécialisés n'est pas rentabilisé. *“Nous avons essayé des initiations à l'attelage à poney, aux longues rênes, à la voltige, mais nous avons du mal à conserver la clientèle. De plus, les gens n'apprécient pas toujours de devoir payer pour ne pas être à cheval ou devoir partager leur temps à cheval, comme en voltige...”*, souligne un dirigeant de centre équestre en Charente-Maritime (entretien, juin 2013). Par ailleurs, il est souvent difficile de trouver du personnel qualifié. *“Nous aimerions développer davantage les pony games, au vu de notre clientèle très jeune, mais nous avons du mal à trouver des moniteurs qui sachent vraiment le faire, car c'est une discipline particulière”*, affirme un responsable de poney club, en Maine-et-Loire (entretien, février 2014). Ce phénomène se réitère même au sein des disciplines classiques, qui privilégient l'obstacle aux autres apprentissages en raison du goût même des moniteurs, mais aussi d'une certaine facilité pédagogique : *“C'est plus facile de faire sauter des barres que d'expliquer une session à la jambe...”*, confie un directeur de centre équestre de Charente-Maritime.

Cette polyactivité est plus systématiquement développée au sein des établissements situés dans des régions touristiques. En effet, leur

localisation leur permet de bénéficier des flux de vacanciers, lesquels cherchent essentiellement des promenades – notamment sur la plage pour les stations balnéaires – et les initiations à poney. Les clubs s’inscrivent alors dans une double logique touristique et saisonnière, parallèlement à leur offre d’enseignement devenue secondaire pendant l’été. Si cette organisation peut s’avérer compliquée, elle est indispensable à leur réussite économique, puisque les deux mois d’été peuvent apporter un chiffre d’affaires égal aux dix autres mois de l’année (entretiens, 2013-2014). Pour y parvenir, certains clubs font même le choix de louer, pendant la saison estivale, des chevaux de clubs provenant de grandes agglomérations, notamment de la région parisienne, où leur utilisation est moindre en juillet et août. Les chevaux suivent les flux des utilisateurs, ce qui permet aux structures d’augmenter d’un tiers leur cavalerie pendant la haute saison touristique (entretiens, 2013-2014).

De l’organisation spatiale des centres équestres ou la territorialisation d’un lieu pluriel

La diversification des profils, des attentes et des pratiques engendre aussi un problème central de cohabitation au sein des structures. En dépit de la passion commune pour l’équitation, les catégories de clients témoignent de comportements mais aussi de relations au cheval très variées (Pickel-Chevalier et Grefe, 2014), qui tendent à en faire les

Illustration 3 • **Organisation de baby-poney : initiation pour les enfants de 4 ans et moins, en mettant les parents à contribution**



© Pickel-Chevalier, 2013

membres de véritables “communautés” différenciées et pas toujours enclines à partager les mêmes espaces. Ainsi, une cavalière-proprétaire régulière d’un centre équestre en Charente-Maritime se plaint de l’arrivée des touristes en été sur sa structure. Elle nourrit quelque amertume devant le fait de devoir changer ses habitudes et a la sensation d’être devenue étrangère au sein de son club. “*Nous sommes envahis et nous n’avons plus accès aux carrières comme on le souhaite...*”, soupire-t-elle (entretien, août 2013). Ce public estival, motivé par des activités récréatives sans recherche de construction de lien – logique de consommation – remet en question la sociabilité tendant à “l’entre-soi” tissée par les clients à l’année. Ce communautarisme ne constitue pas, néanmoins, unique-

ment une fracture entre les populations saisonnières et annuelles. Il s’exprime aussi entre les types de pratiquants partageant les mêmes temporalités lorsqu’ils émanent de cultures équestres différentes. Ainsi, une cavalière professionnelle ayant placé ses chevaux de compétition au sein d’un haras national en Charente-Maritime exprime sa colère de devoir partager son accès aux carrières avec un centre équestre louant les infrastructures le mercredi : “*Ce n’est plus un haras, c’est un poney club !*”, s’exclame-t-elle en dissimulant mal son dédain à l’égard des jeunes cavaliers (entretien, juillet 2013).

Aussi, les responsables des centres équestres sont amenés à répondre au besoin de partage du lieu entre les populations, par une organisation temporelle et spatiale différenciée.

À titre d'exemple, l'équithérapie pour handicapés, vers laquelle se tourne un nombre non négligeable de clubs, est généralement proposée aux structures spécialisées dans la semaine en journée, pendant les heures vacantes (jeunes clientèles à l'école ; population adulte active au travail). Néanmoins, la majorité de l'offre se concentre sur les mêmes horaires : fin de journée, week-end, mercredi et périodes de vacances. Une organisation du centre visant à favoriser des territorialisations différenciées devient une nécessité. On observe le plus souvent la séparation spatiale du centre équestre (chevaux, adolescents, adultes) et du poney club. Des box, carrières, voire manèges, spécifiques sont aménagés séparément afin de créer deux univers différents, parfois gérés de façon autonome. Ainsi, un centre équestre des Pays de la Loire, qui a essentiellement ciblé son offre sur le poney, s'est organisé autour d'une juxtaposition d'entités pour distinguer ses clientèles en fonction des cavaleries. De cette manière s'articulent sur des espaces singularisés la sphère "shetland" (premier âge), la sphère "poney" (préadolescents/ adolescents) et la sphère "chevaux"⁽⁷⁾ (jeunes adultes, adultes). Néanmoins, le nom du centre, associé aux poneys, ne facilite pas sa reconnaissance auprès d'une population adulte, en dépit de ses résultats en compétitions. Ainsi, le dirigeant confie : *"Je pense que notre nom ciblé 'poney club', nous fait perdre une partie de la clientèle. Certains cavaliers à cheval n'osent pas venir,*

en ayant peur de ne pas s'y retrouver ou d'être 'envahis' de poneys, alors que nous avons bien différencié les espaces" (entretien, février 2014).

Cette construction de communautés, allant jusqu'au phénomène de "tribalisme" (Maffesoli, 2000), se rencontre plus encore auprès du jeune public. Or, ce dernier forge le socle de la clientèle. Certes, les enfants (10 ans ou moins) demeurent plus ou moins encadrés par leur famille. Mais les préadolescents (11-12 ans) et adolescents (13-16 ans), qui en 2014 constituent ensemble 34,7 % des pratiquants (FFE, 2015), viennent rechercher dans le club une *transgression sécurisée*, dans une structure gérée par des adultes, mais libérée de la présence des parents. Cette émancipation encadrée s'illustre par une vie sociale dense, dominée par les jeunes filles qui représentent 80 % des enfants de 10 ans et moins, et 90 % des préadolescents et adolescents. Le centre équestre permet en effet le développement de relations d'amitié, mais aussi de rivalité, notamment au travers de la compétition qui peut être vécue comme un tremplin pour des désirs d'accomplissement personnel sur des scènes multiples (sport, loisirs), compensant parfois l'échec scolaire (De Singly, 2005). L'utilisation du club ne se limite donc pas à l'heure d'équitation : elle se caractérise par une pluralité d'activités annexes – soins aux chevaux, aides aux moniteurs dans l'entretien des box, convivialité au sein du clubhouse –, ponctuée de crises entre les "habitants" de ce lieu de sociabilité

reconstruite, dont le cheval est une composante centrale mais pas unique (cf. illustration 4).

Ce phénomène, intrinsèque à la réussite des centres qui se définissent comme des lieux de vie⁽⁸⁾ et non des simples espaces de pratiques équestres, peut néanmoins aussi rebuter une partie de la clientèle. *"J'ai quitté mon club car je ne supportais plus de retrouver un deuxième collègue"*, avoue une jeune cavalière de 13 ans en Charente-Maritime (entretien, octobre 2013). L'atmosphère des centres, marquée par l'hégémonie des adolescentes, est souvent encore plus difficile à supporter pour les jeunes cavaliers masculins, car ils peuvent se sentir en décalage. *"J'ai arrêté l'équitation à 15 ans, car j'en avais marre d'être le seul garçon"*, confesse un ancien cavalier d'Île-de-France, n'ayant repris l'équitation qu'à 35 ans. *"À l'époque, je ne pensais pas du tout que ce soit un avantage..."*, conclut-il (entretien, septembre 2013). Ainsi, la sociabilité participe à la fidélisation des clients des clubs, mais aussi à leur rotation par effet inverse de conflits entre pratiquants ou de lassitude. Elle est nécessaire à l'économie des centres, mais peut être compliquée à gérer par leurs responsables. *"Nous ne voulons plus faire du gardiennage"*, déclare une directrice de centre équestre en Charente-Maritime. *"Nous ne voulons plus que les parents se délestent de leurs enfants le matin et reviennent les chercher le soir, car ce n'est pas à nous de faire de la surveillance, or le cheval demeure potentiellement*

dangereux”, ajoute-t-elle (entretien, octobre 2013). Cette crainte est d’autant plus à prendre en considération en raison du comportement de la clientèle adolescente, sujette à traverser une période de recherche de sensations extrêmes pouvant s’avérer à risque (comportement ordalique) (Le Breton, 2002). Pour les dirigeants des clubs, la difficulté réside donc dans la conciliation d’une double logique sécuritaire et commerciale. Il s’agit de définir ce qu’est le service délivré et son juste prix. Toute présence en dehors des cours correspondrait finalement à des *ancillary sales*⁽⁹⁾ sacrifiées, au nom de l’usage qui veut que le club soit aussi un endroit ouvert, où chacun peut se sentir chez soi selon une temporalité dégagee de toute contingence. Dans cette perspective, les lieux de vie (salle de réunion, club-house) se généralisent pour encadrer et animer les moments de socialité autorisés, en en délimitant leurs périmètres.

ENTRE ADAPTATION ET RÉSISTANCE : ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROFILS DE PROFESSIONNELS ?

Cette mutation des profils, attentes et pratiques des cavaliers induit une évolution du rapport au moniteur (Revault d’Allonnes, 2006), qui ne peut plus être l’enseignant sévère et intransigeant de naguère, inspiré de l’éducation militaire. Le débutant a cessé d’être celui qui doit faire ses preuves en silence, selon un long apprentissage fait de chutes et parfois d’humiliations. “*Quand*

Illustration 4 • **Le centre équestre, lieu de sociabilité intégrant, parfois malgré lui, le cheval...**



je faisais mal, mon instructeur me jetait des cailloux. Pour mon fils aujourd’hui, le rapport est bien différent avec son moniteur qui sait le motiver”, confie une cavalière d’Ille-et-Vilaine (entretien, mars 2014). Répondre au besoin d’expériences plus variées, éviter que les cavaliers ne “se fassent peur”, leur faire vivre un “bon moment”, tels sont les nouveaux objectifs de ces enseignants, qui doivent savoir être conviviaux, tout en maintenant la distance quand la rigueur de l’exercice doit l’emporter pour assurer la sécurité du cavalier et du cheval. Les compétences du moniteur ont donc dû évoluer vers celles de l’animateur : il doit savoir concilier la transmission des techniques équestres avec une forme de convivialité, et surtout de talent, pour capter l’intérêt des publics qu’il convient désormais de “séduire”.

Certains voient dans ce constat

les signes d’une altération : pour eux, il semblerait que l’équitation se soit popularisée au prix d’une entrée dans un système marchand et à celui, en particulier, de la mercantilisation de son enseignement (Digard, 2009 ; Tourre-Malen, 2009). Du côté des professionnels, l’équitation est dévoyée, au dire de quelques puristes qui, pour autant, acceptent la mutation en s’y étant préparés parfois très bien. À titre d’exemple, les concours du “plus beau poney” témoignent de cette prise en compte des attentes des petites filles, qui aiment prendre soin des poneys, les peigner, les orner. De même, lors des stages sur les périodes de vacances scolaires, il est fréquent de noter qu’un poney est attribué à un enfant pour la durée entière du séjour. Le lien affectif créé sur la durée, la responsabilisation et le sentiment de “possession” l’emportent sur l’argument pédago-

gique, qui veut que la diversité des montures accélère l'apprentissage.

Au-delà des initiatives individuelles des clubs ou des moniteurs, l'évolution de l'enseignement a été orchestrée par la Fédération française d'équitation. Dès 1987, le brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} degré spécialité "équitation" devient BEES 1^{er} degré option "activités équestres", attestant l'émergence de pratiques plus diversifiées, mais aussi la place grandissante accordée aux compétences pédagogiques et à l'animation (Leclerc et Ollivier, 2012). Des centres régionaux de formation de moniteurs voient aussi le jour. En parallèle sont créés les brevets d'animateur poney et d'accompagnateur de tourisme équestre, qui permettent de professionnaliser l'encadrement spécifique de ces secteurs. En 2001, les brevets connaissent de nouvelles évolutions. Dans le cadre de la rénovation des diplômes d'État d'encadrement du sport, les BEES degrés 1 et 2 disparaissent pour laisser place à de nouveaux diplômes, dont le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). L'arrêté du 28 juin 2003 a validé la création du BPJEPS spécialité "activités équestres", qui comporte cinq mentions en lien avec la prise en compte de la diversification de la pratique : "équitation" ; "tourisme équestre" ; "équitation western" ; "équitation de tradition et de travail" ; "attelage". Selon un extrait du référentiel du diplôme, le BPJEPS permet de valider les compétences suivantes :

- encadrement et animation d'activités de loisirs, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres ;
- participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités équestres ;
- participation à la valorisation de la cavalerie ;
- participation à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations.

Si l'expertise, en termes de maîtrise de technicité équestre, est moins recherchée que naguère, l'accent est mis sur la gestion et l'animation. Cette dernière est au centre de l'activité économique des clubs, comme le souligne Pierre Ollivier : "*Sur le plan sémantique, animer signifie mettre de la vie dans une activité. C'est donc nécessaire pour tous les publics. Dans les années 1950, l'équitation s'est développée avec des militaires qui étaient désœuvrés après la disparition des chevaux dans l'armée, mais leur enseignement était un peu rude. Nos équitations ont su s'adapter en devenant plus douces, et en intégrant la notion de plaisir. Je pense que cela a contribué aussi à la féminisation, car l'enseignement était très misogyne, issu de l'armée, à une époque où il n'y avait pas de femme*" (entretien, juin 2014). L'enseignant doit désormais être un animateur flexible et un pédagogue, sachant parler aux jeunes, mais aussi aux adultes de

tous les milieux sociaux. "*Il doit savoir s'adresser à tous : à la Parisienne cadre sup. et au gamin de 5 ans, jusqu'à l'ado de 15*", affirme une directrice de centre en Ille-et-Vilaine (entretien, mai 2013).

Par ailleurs, les responsables de la FFE font le constat, à partir des années 2000, que "*beaucoup d'enseignants s'installent rapidement comme dirigeants, à l'issue d'un passage court comme salarié, [ce] qui implique, entre autres, des connaissances dans l'approche économique globale de l'entreprise*" (Leclerc et Ollivier, 2012). Afin de répondre à ces besoins émergents, l'Université d'Angers (Esthua) a créé des formations universitaires spécialisées, destinées à former les futurs professionnels du secteur aux niveaux licence (bac + 3) et master (bac + 5). La licence professionnelle "Management des établissements équestres" délivrée au campus universitaire de Saumur, qui jouit d'un rayonnement national (recrutement dans toute la France), s'inscrit dans cette logique. La directrice de la formation, Véronique Mondou, souligne que la très forte insertion professionnelle des étudiants diplômés (95 %, six mois après l'obtention du diplôme) émane de la triple compétence exigée : "*être cavalier, être pédagogue, être gestionnaire d'entreprise*". En effet, explique-t-elle, "*il est difficile pour un enseignant de pouvoir s'installer sans avoir acquis des compétences de gestionnaire. Quant aux étudiants qui souhaitent rester salariés mais à des postes de direction, ils doivent aussi*

avoir la triple compétence, car les structures sont rarement assez riches pour pouvoir embaucher un gestionnaire qui ne soit pas capable de donner en plus des cours d'équitation" (entretien, septembre 2013). La licence dispense des enseignements sur la connaissance de la filière certes, mais aussi dans les domaines suivants : gestion-comptabilité, analyse financière, fiscalité et aide au financement, étude des marchés, techniques de création d'entreprise, management, communication, marketing, politique de tarification et de fidélisation, techniques d'organisation d'événement, droit, informatique et anglais⁽¹⁰⁾. Elle parachève la formation des futurs professionnels en combinant un semestre de cours – ponctué de rencontres avec des professionnels en activité – et un semestre de stage au sein d'une structure équestre. L'objectif de cette licence est d'associer à la passion de l'équitation la rationalisation économique, favorisant ainsi la survie et l'épanouissement des structures équestres pour pallier les problèmes de faillite qui caractérisent trop souvent le secteur.

L'étude du fonctionnement de ce diplôme permet aussi d'observer l'émergence d'un nouveau profil de professionnels, marqué – en corrélation avec l'évolution de la pratique – par une forte féminisation : 90 % des étudiants sont en effet des jeunes femmes. Ce processus de féminisation s'observe aussi dans les emplois de la filière. Sur les 38 900 personnes ayant un emploi principal dans le secteur équin agricole, 54,15 % sont

des femmes en 2012, alors qu'elles ne représentaient que 49,4 % des effectifs en 2009 et 38% en 1999 (IFCE, 2015). Leur répartition n'est toutefois pas homogène. Alors que les femmes représentent près de 70 % des emplois liés aux sports/loisirs (moniteur, palefrenier-soigneur, cavalier d'entraînement, accompagnateur de tourisme équestre, gestionnaire de structure équestre, assistant d'élevage), elles demeurent très minoritaires dans le monde des courses (IFCE, 2011). Le secteur assimile donc l'évolution des jeunes et futurs professionnels de l'enseignement et de la gestion des centres équestres, en ce qui concerne le genre. Toutefois, d'autres caractéristiques demeurent inchangées. Ainsi, l'analyse du profil des étudiants depuis l'ouverture de la licence professionnelle "Management des établissements équestres", en 2000, souligne la perpétuation de la logique de la filiation familiale agricole : pour la plupart, les parents de ces étudiants travaillent dans le secteur agricole, équin ou autre. Contrairement à ceux inscrits en licence professionnelle "Commercialisation des produits et services équins", qui, eux, proviennent essentiellement de milieux urbains, les futurs cadres et enseignants de l'équitation restent majoritairement des ruraux. D'autre part, en dépit de la nécessité reconnue de la diversification de l'offre, ces professionnels en devenir demeurent très attachés aux disciplines classiques : obstacle, cross et, secondairement, dressage. S'ils ont conscience de l'évolution

de la demande vers le loisir et le tourisme, ils trahissent de fortes résistances dans leurs propres usages, en s'ouvrant peu aux autres activités (entretien V. Mondou, septembre 2013).

Il est ainsi intéressant d'observer sur treize ans (promotions 2000 à 2013) l'émergence de caractéristiques constantes fortes au sein de cette population étudiante, laissant apparaître un nouveau profil de métier qui se dessine entre évolution, adaptation et résistance. Il est marqué par la féminisation, la pré-insertion par filiation dans le milieu professionnel agricole, mais aussi par la pluralité des compétences nécessaires (être gestionnaire, animateur et cavalier) et par la préférence qui continue d'être accordée aux disciplines classiques en dépit des besoins du marché.

Les dirigeants de la FFE ont toutefois pris conscience de cette limite entre motivations des enseignants et attentes des clientèles. Pour y remédier, ils ont entrepris de favoriser des formations continues, permettant aux professionnels en activité d'acquérir des spécialisations supplémentaires en fonction des besoins de leurs clubs. Comme le rappelle Pierre Ollivier (entretien, juin 2014) : *"La difficulté qu'on rencontre dans la formation professionnelle est qu'on a, certes, diversifié les pratiques mais qu'on ne peut pas aborder tout dans la formation initiale. Il faut donc qu'on réfléchisse sur ce qu'on attend d'un moniteur. Nous souhaitons que les employeurs favorisent la formation continue de*

leurs salariés pour pouvoir se diversifier. Tout le monde ne peut pas tout faire : il faut que les employeurs réfléchissent à un projet professionnel clair et à leurs besoins en termes de spécialisations (longues rênes, pony games...) pour envoyer leurs moniteurs en formation continue. Cette dernière est accessible si on intègre cette formation dans le projet du club, car cela fait partie des droits des employeurs qui cotisent. En termes d'organisation, cela ne mobilise un enseignant dans le cadre de son emploi que 5 jours dans l'année, qui ne sont pas en continu. Des outils commencent ainsi à se mettre en place, mais ils demeurent encore peu connus et exploités par les responsables des centres équestres, car ils induisent aussi une évolution des mentalités quant au caractère dynamique des besoins de l'enseignement...

CONCLUSION

Ainsi, l'offre des centres équestres a bien été métamorphosée par la "révolution culturelle" de l'équitation, revisitée par la recherche de liens affectifs avec l'animal, mais aussi par l'entrée de ces structures dans la société des loisirs et de consommation. Les logiques associatives qui prévalaient jusqu'aux années 1970 se sont progressivement effacées face aux contraintes entrepreneuriales de centres privés devant développer des stratégies commerciales. Cette évolution a engendré un profond bouleversement de l'organisation et de la gestion des clubs,

passant de sites d'apprentissage souvent austères à des espaces ouverts sociabilisés. Ils sont désormais conduits à entrer dans une véritable logique du lieu, qui se définit comme une entité singularisée, associant dans ce contexte transmission de cultures équestres et expériences émotionnelles vécues avec le cheval ou entre pairs.

Cette transformation, que certains récusent comme une véritable transgression sous le joug de l'hégémonie du loisir, ne se fait pas sans heurt compte tenu de la diversité des profils et attentes des nouveaux cavaliers. Les dirigeants des centres doivent, grâce à des temporalités et spatialités différenciées, faire coexister au sein de structures délimitées, des types de clientèles très variés en termes d'âges, de sexe, de compétences et de motivation et où s'observe le plus souvent une recherche de l'entre-soi tendant au communautarisme. Territorialisation mais aussi diversification et personnalisation semblent donc être les fers de lance d'une offre adaptée à venir, mais cette polyvalence demeure souvent difficile, pour des raisons de rentabilité (segmentation de l'offre jusqu'à la niche) et de qualification du personnel.

Avec le soutien de l'État, les dirigeants de la FFE ont largement accompagné cette transformation de l'offre de l'équitation depuis les années 1970. Une transformation qui a certes exigé l'adaptation des structures, mais aussi celle de l'enseignement (avec le passage de l'expert technique à l'animateur péda-

gogue). Cette évolution, orchestrée par les changements successifs des contenus des diplômes d'enseignement, est aujourd'hui décrite par une partie des acteurs de la filière, car elle correspond pour eux à un déclin. Pourtant, elle constitue plus une mutation qu'une perte de compétences, l'ajustement des formations aux besoins des clubs devant répondre aux nombreux enjeux d'un enseignement ludique et sécurisé, tout en permettant aux centres d'être des structures commerciales rentables. Ces transformations ne sont pas sans effet sur les jeunes et futurs professionnels des établissements équestres, d'où l'émergence d'un nouveau profil de métier. Ce dernier se dessine entre évolution (forte féminisation), adaptation (assimilation des compétences d'animateur et de gestionnaire) et résistances (prédominance des logiques de filiation agricole et rurale ; préférence pour les disciplines classiques de compétition). Ainsi, la seule excellence technique, qui faisait force de loi au sein d'une équitation élitiste, parée de vertus éducatives et disciplinaires strictes, est dépassée par les besoins polyvalents d'activités équestres contemporaines, dotées de nouvelles valeurs : hédonisme, affectivité, construction de soi, sociabilité. L'assimilation de ces besoins est une nécessité pour les structures, dont les équilibres économiques demeurent souvent fragiles, compte tenu de leurs coûts de fonctionnement inévitablement élevés (entretiens des chevaux et des bâtiments). ■

NOTES

(1) Selon la Fédération française d'équitation (données 2013).

(2) Évalué en fonction du nombre d'équidés, de structures équestres, d'entreprises de services et de commerces liés à la filière équestre.

(3) La Safer privilégie l'installation des agriculteurs et des éleveurs liés à l'alimentaire à celle des structures équestres, considérées comme des entreprises de loisir

même lorsqu'elles développent aussi des activités d'élevage (entretiens, juin 2013).

(4) Institution nationale organisant l'élevage des chevaux en France, depuis le ^{xvii} siècle jusqu'à 2010.

(5) Nouveaux pratiquants n'ayant jusqu'alors jamais fait d'équitation.

(6) Certains clubs proposent même des initiations plus précoces, mais ces initiatives semblent peu raisonnables d'un point de vue des risques et de l'incapacité physique de l'enfant de moins de 3 ans à se tenir

correctement à cheval.

(7) Les noms exacts ont été changés pour des raisons de confidentialité.

(8) Un club de Vendée s'est même doté de ce nom.

(9) "Ventes annexes".

(10) Les compétences équestres constituent des prérequis pour entrer en licence ; cette formation n'est en effet accessible qu'à des étudiants diplômés du galop 7 et du BPJEPS (ou en cours de validation du BPJEPS).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Vérène CHEVALIER, "Conflits dans le monde sportif. Le cas de la Fédération française d'équitation", *La Vie des idées*, 25 novembre 2011 [en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Conflits-dans-le-monde-sportif.html>].

Vérène CHEVALIER et Brigitte DUSSART, "De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation", *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002.

Edward L. DECI et Richard M. RYAN, "Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being", *American Psychologist*, vol. 55, n° 1, 2000.

Edward L. DECI et Richard M. RYAN, *Handbook of self-determination research*, University of Rochester Press, 2002.

Alain DECROP, *Le Touriste consommateur. Comprendre les comportements pour améliorer son efficacité marketing*, De Boeck, 2010.

Jean-Pierre DIGARD, "Le cheval, un animal domestique au destin exceptionnel", dans *Revue 303*, n° 107 ("Arts équestres"), 2009.

FFE (FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION), *Statistiques en ligne*, 2013.

FFE (FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION), *Statistiques en ligne*, 2014.

FFE (FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION), *Statistiques en ligne*, 2015 [http://www.ffe.com/journaliste/Publications/Statistiques].

PATRICE FRANCHET D'ESPÈREY (dir.), *L'Équitation française, le Cadre noir de Saumur et les Écoles européennes. Doctrines, traditions et perspectives*, Lavauzelle, 2011.

Gwenaëlle GREFF et Sylvine PICKEL-CHEVALIER, "Équine business: the spectacularly growth of a new equine economy in France", dans Rhys EVANS et Céline VIAL, *The New Equine Economy in the 21st Century*, EAAP Publications, à paraître.

IFCE, *Filières équines, chiffres clés 2011*, IFCE, 2011.

IFCE, *Les filières de formation aux métiers du cheval*, 2015 [http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/formations-et-metiers/les-formations/les-filières-de-formation-aux-métiers-du-cheval.html].

David LE BRETON, *Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre*, coll. "Quadrige", Puf, 2002.

Éric LECLERC et Pierre OLLIVIER, "La formation des professionnels de l'équitation : pour un accompagnement de l'essor des pratiques de loisir", communication au colloque international *Cheval, tourisme et loisirs*, Équi-meeting Tourisme, ITBS-Université d'Angers/IFCE, Saumur (France), 9-11 mai, 2012.

Michel MAFFESOLI, *Le Temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La Table ronde, 2000.

Sylvine PICKEL-CHEVALIER et Gwenaëlle GREFF, "Le cheval réinventé par la société des loisirs en Occident : une mythologie révolutionnée ? (xviii^e-xxi^e siècle)", communication au colloque international *Cheval, tourisme et loisirs*, Équi-meeting Tourisme, ITBS-Université d'Angers/IFCE, Saumur (France), 9-11 mai, 2012.

Myriam REVAULT D'ALLONNES, *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Seuil, 2006.

François DE SINGLY, *L'individualisme est un humanisme*, éditions de l'Aube, 2005.

Catherine TOURRE-MALEN, "Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960", *Le Mouvement social*, vol. 4, n° 229, 2009.

Céline VIAL, "Quelle place pour le cheval dans l'occupation et l'aménagement du territoire français ? *Equ'idée*, n° 69, 2009.

Philippe VIOLIER, "L'avènement d'un nouveau système touristique", communication au colloque *Astres, La Troisième Révolution touristique*, Angers, 2013.